



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AUNIS SUD
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
À LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2025

Délibération n° 2025-06-01

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 FÉVRIER 2025

Résumé : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2025

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025-06-02

AUTORISATION AU PRÉSIDENT A DEMANDER UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME POUR L'ANNEE 2026

Résumé : Autoriser le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour un montant de 19 380 € au titre de l'année 2026

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025-06-03

AUTORISATION DU PRÉSIDENT A DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES DE LA CHARENTE MARITIME

Résumé : Autoriser le Président à déposer le dossier de demande de subvention de 8 000 € auprès de la DDETS de Charente Maritime

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025-06-04

AUTORISATION DU PRÉSIDENT A ORGANISER UNE COLLECTE ALIMENTAIRE AU NOM DU CIAS AUPRES DES MAGASINS DU TERRITOIRE, AU BENEFICE DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE "AU PANIER PARTAGE"

Résumé : Autoriser le Président à organiser une collecte de denrées alimentaires le vendredi 19 et le samedi 20 septembre 2025 au bénéfice de son épicerie solidaire

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025-06-05

AUTORISATION DU PRÉSIDENT À SIGNER UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU VÉHICULE FRIGORIFIQUE DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE AU CENTRE D'ANIMATION ET DE CITOYENNETÉ

Résumé : Autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition ponctuelle du véhicule frigorifique au CAC de Surgères.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025-06-06

AUTORISATION DU PRESIDENT A REpondre A L'APPEL A PROJET D'ANDES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « LE GOÛT DE LA SOLIDARITE » 2025-2026

Résumé : Autoriser le Président à répondre à l'appel à projet d'ANDES dans le cadre du programme « Le goût de la solidarité », 2025-2026 afin de développer des ateliers socio esthétiques.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025-06-07

AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE L'AIDE A LA GESTION POUR LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – ANNEE 2025

Résumé : Accepter le versement d'une aide annuelle pour la gestion de l'aire d'accueil KER KETENE relative à l'année 2025 d'un montant total provisionnel de 24 380,52€

Autoriser le Président ou le Vice-Président ou le Vice-Président délégué à signer pour l'année 2025 la convention relative à l'attribution de l'aide à la gestion pour l'aire d'accueil de Surgères

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025-06-08

AIRE DE STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE : TARIFICATION DU DEPOT DE GARANTIE ET DES FLUIDES DELIVRES, SAISON 2025/2026

Résumé : Appliquer les tarifications indiquées ci-dessous, concernant l'aire de stationnement des gens du voyage « KER KETENE » pour la saison 2025/2026.

Le dépôt de garantie est fixé à 100 € par emplacement loué

Le KW/h d'électricité est facturé à 0,29€

Le m3 d'eau est facturé à 4,56 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025-06-09

AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'ETAT DANS LE CADRE DE L'ATTRIBUTION DE L'AIDE AU LOGEMENT TEMPORAIRE

Résumé : Autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition ponctuelle du véhicule frigorifique au CAC de Surgères.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025-06-10

DEMANDE DE SUBVENTION DU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES POUR L'ANNEE 2025

Résumé : Attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € au Centre d'information sur le droit des femmes et des familles, au titre de l'année 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025-06-11

MODIFICATION DES DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU VICE-PRESIDENT OU VICE PRESIDENT DELEGUE

Résumé : Décide que le Conseil d'Administration délègue ses pouvoirs au Président, et en l'absence du Président, au Vice-Président ou au Vice-Président Délégué, dans les matières suivantes :

-Attribution de prestations dans les conditions suivantes :

-Aides financières ou matérielles aux administrés en difficulté, sur avis conforme de la commission permanente, conformément à la délibération portant sur la composition et les attributions de la composition permanente et à la délibération portant sur les domaines d'intervention du CIAS

-Aides financières d'urgence en matière d'aide alimentaire, d'aide à la mobilité, d'aide pour l'achat de bouteilles de gaz, dans la limite des montants prévus dans le règlement intérieur des aides facultatives

-Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant

-Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

-Conclusion de contrats d'assurance

-Création, modification et suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement du CIAS

-Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

-Exercice au nom du CIAS des actions en justice ou défense du CIAS dans les actions intentées contre lui, dans tous les cas et devant tous les niveaux de juridiction administrative ou judiciaire

La délibération est adoptée à l'unanimité

Date d'affichage au CIAS Aunis Sud et de publication sur le site Internet : 30 juin 2025